

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 26 septembre 2013
Heure..... 14 h 30
Lieu CAFÉTÉRIA (G-1510)

PRÉSENCES - 146 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 35.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSEMBLÉE

Denise Poirier propose *Catherine Allen*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2013
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Plan de travail 2013-2014 de l'exécutif
6. Élection de représentants du SPECA au Conseil d'administration
7. Relativité salariale
 - 7.1 Recommandation
8. Négociations à venir dans le secteur public
 - 8.1 État des lieux
 - 8.2 Recommandations
9. Informations
 - 9.1 Regroupement cégep
 - 9.1.1 Assurance qualité
 - 9.1.2 Cours obligatoire d'histoire du Québec
 - 9.1.3 Chantier sur l'offre de formation et plan d'optimisation
 - 9.1.4 Autres
 - 9.2 Dossiers CRT
 - 9.3 Comité École et société
 - 9.4 Nomination du prochain directeur général
 - 9.5 Manifestation du samedi 28 septembre 2013
10. Affaires diverses

Proposée par Nicola Grenon

Appuyée par Jean Karam

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MAI 2013

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2013 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Denise Poirier

Appuyée par Nicola Grenon

Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 3

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 15 mai 2013 et dont les noms suivent : *Yassir Aboulhamid* (Informatique), *Marie-Lou Larouche* (Français et lettres), *Dominic Ménard-Bilodeau* (Géographie), *Michèle Bastien* (MN-EPM), *Stéphanie Côté* (Gestion), *Jacques Pitt* (Gestion), *Marie-Claire Sancho* (Sciences sociales), *Thierry Lecomte-Poitras* (Chimie), *Louis Fortier* (Langues – allemand), *Guylaine Nadeau* (Archives médicales).

Proposée par Michel Desmarais
Appuyée par Mathieu Brière-Provencher
Adoptée à l'unanimité

5. PLAN DE TRAVAIL 2013-2014 DE L'EXÉCUTIF

Josée Déziel présente les éléments de conjoncture locale et nationale qui nous attendent en 2013-2014. Philippe de Grosbois annonce que le plan de travail sera abordé plus en détail avec les délégués syndicaux lors de la rencontre du 3 octobre prochain.

Recommandation 4

Que l'assemblée reçoive le plan de travail 2013-2014 du Conseil exécutif du SPECA.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Alain Forget
Adoptée à l'unanimité

6. ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU SPECA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous devons élire deux représentants au Conseil d'administration pour des mandats de 3 ans.

Mohamed El Bachir Djebloun propose Jean Karam.

Fabien Ménard propose Philippe Labarre.

Ali Boumoussa propose David Schwinghamer.

Jean Karam accepte.

Philippe Labarre accepte.

David Schwinghamer décline.

Les candidats sont élus par acclamation.

7. RELATIVITÉ SALARIALE

Alain Long explique le contexte et les enjeux autour de la question de la relativité salariale et présente le plan d'action « Dérangement 21 » adopté en Regroupement cégep de la FNEEQ.

Recommandation 5

Que le SPECA dénonce l'évaluation préliminaire du Conseil du trésor de la catégorie d'emploi des enseignants au collégial, les reléguant au rangement 21, rangement inférieur à celui des enseignants des commissions scolaires et des conseillers pédagogiques. Cette évaluation reflète une non-reconnaissance de la complexité de la tâche des enseignants au collégial et de l'appartenance du collégial à l'enseignement supérieur.

Que le SPECA fasse siennes les orientations adoptées par le Regroupement cégep des 8 et 9 novembre 2012 concernant la structure salariale des enseignants de cégeps, soient :

- Une structure salariale indépendante de celle des enseignantes et enseignants des commissions scolaires;
- Une structure salariale qui reconnaît clairement que les enseignants de cégeps appartiennent à l'enseignement supérieur;
- Une valorisation des diplômes de maîtrise et du doctorat du troisième cycle, en fonction des écarts interéchelons convenus au moment de l'entente de décembre 2002.

Que le SPECA réclame du Conseil de trésor qu'il respecte ces orientations dans son évaluation de la catégorie d'emploi des enseignants de cégeps.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

8. NÉGOCIATIONS À VENIR DANS LE SECTEUR PUBLIC

8.1 État des lieux

Josée Déziel présente les différentes instances de la CSN impliquées dans les négociations du secteur public, notamment quatre fédérations syndicales et le Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP). Elle revient sur le cadre stratégique présenté dans le document de réflexion *Les services publics : Une vision pour le Québec*, préparé par le CCSPP.

Philippe de Grosbois résume l'analyse des conjonctures politique, économique, syndicale, populaire et dans les réseaux.

Recommandation 6

Considérant les enjeux de négociation identifiés par le Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN (CCSPP-CSN) dans son document de réflexion *Les services publics : Une vision pour le Québec*, à savoir :

- Qu'un investissement dans les services publics est essentiel, dans un contexte de sortie de crise économique, tant pour contribuer à la croissance que pour favoriser une plus grande justice sociale;
- Qu'il faut améliorer les conditions de travail dans le secteur public et contrer la tendance à déplacer les services vers le privé, ce qui, depuis plusieurs années, a entraîné un gaspillage sans précédent de fonds publics;
- Que la formation continue doit être renforcée, ce qui, au collégial, passe par une véritable intégration à l'enseignement régulier incluant l'octroi, aux enseignants qui y œuvrent, de conditions de travail équivalentes à celles des enseignants du régulier;
- Que, de façon à réduire les coûts de système et à protéger l'autonomie professionnelle des travailleurs du secteur public, il faut renverser la tendance de l'État à multiplier les structures administratives d'encadrement dans la lignée du *New Public Management* et de l'assurance qualité en éducation;
- Qu'une amélioration de la rémunération, notamment des salaires, est requise pour rétablir le pouvoir d'achat qui a été perdu au fil des ans par les salariés du secteur public;

Considérant que les assemblées générales des syndicats de la FNEEQ n'ont toujours pas identifié leurs priorités en vue des prochaines négociations;

Considérant que la proposition, présentée par le CCSPP-CSN, à l'effet que la rémunération doit constituer la revendication principale de la prochaine négociation, est susceptible de miner notre capacité à faire des gains significatifs à l'égard de nos conditions de travail, en particulier pour les enseignants à statut précaire, notamment ceux qui œuvrent à la formation continue;

Considérant que, si les gains réalisés lors de la dernière négociation à l'égard de nos conditions de travail ont permis de soulager la tâche de plusieurs enseignants, ils n'ont pas réglé l'ensemble des problèmes de tâche dans le réseau.

Il est proposé

Que le SPECA fasse valoir, auprès du Regroupement cégep, que la rémunération est un enjeu important parmi d'autres et que, par conséquent, il invite la CSN et la FNEEQ à identifier d'autres priorités de négociation, tant communes à tous les employés du secteur public que spécifiques aux enseignants du collégial.

Que le SPECA précise, au cours de l'année 2013-2014, les orientations et les revendications qu'il veut que la

FNEEQ défende lors des négociations.

Que le SPECA valorise l'appropriation par les membres des enjeux et des mécanismes reliés aux prochaines négociations du secteur public et qu'il encourage la FNEEQ à agir dans ce sens.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par François Doucet

Un amendement est proposé.

Au dernier item de la proposition, ajouter « en appelant notamment le CCSPP à s'interroger le plus tôt possible sur le rôle des assemblées générales dans le processus de négociation ».

Proposé par Jean Trudelle
Appuyé par André Vincent
Adopté à l'unanimité

Un amendement est proposé.

Au premier item de la proposition, remplacer « que la rémunération est un enjeu important parmi d'autres et que, par conséquent, il invite la CSN » par « que la rémunération est un enjeu très important, tout en invitant la CSN »

Proposé par Monique Boucher
Appuyé par Luc Poitras

Le vote sur l'amendement est demandé.
L'amendement est rejeté.

Le vote est demandé sur la proposition.
La proposition est adoptée à la majorité.

La proposition adoptée se lit donc comme suit :

« Que le SPECA fasse valoir, auprès du Regroupement cégep, que la rémunération est un enjeu important parmi d'autres et que, par conséquent, il invite la CSN et la FNEEQ à identifier d'autres priorités de négociation, tant communes à tous les employés du secteur public que spécifiques aux enseignants du collégial.

Que le SPECA précise, au cours de l'année 2013-2014, les orientations et les revendications qu'il veut que la FNEEQ défende lors des négociations.

Que le SPECA valorise l'appropriation par les membres des enjeux et des mécanismes reliés aux prochaines négociations du secteur public et qu'il encourage la FNEEQ à agir dans ce sens, en appelant notamment le CCSPP à s'interroger le plus tôt possible sur le rôle des assemblées générales dans le processus de négociation ».

Une nouvelle proposition est amenée :

« Que les délégués du SPECA au Regroupement cégep soient mandatés afin qu'ils obtiennent de la FNEEQ une proposition de cadre stratégique alternatif (différent de celui envisagé par la CSN dans le document *Les services publics: une vision pour le Québec*) pour les négociations de 2015. »

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Stéphane Gill

André Vincent propose le dépôt.
Jean Trudelle appuie le dépôt.

Le dépôt est appuyé à la majorité.

9. INFORMATIONS

9.1 Regroupement cégep

9.1.1 Assurance qualité

Jean-François Millette présente les enjeux liés à l'assurance qualité. Il y a actuellement phase d'implantation dans 4 collèges du Québec; l'objectif est de l'implanter dans tous les cégeps. De l'information a déjà été distribuée dans le SPECA-Hebdo, nous y reviendrons lors de la prochaine assemblée.

9.1.2 Cours obligatoire d'histoire du Québec

Jean-François Millette rappelle l'annonce de l'ajout d'un nouveau cours d'histoire nationale du Québec contemporain en formation générale faite par le MESRST. Les étapes de la démarche telles qu'annoncées par le Ministère et les précisions apportées en Regroupement cégep sont présentées. À la lecture de l'appel de candidatures visant à former un groupe de travail pour rédiger un objectif et un standard, l'option qu'il puisse s'agir d'un cours multidisciplinaire semble renforcée.

9.1.3 Chantier sur l'offre de formation et plan d'optimisation

Jean-François Millette explique en quoi consiste le plan d'optimisation de la formation professionnelle et technique ainsi que ses motifs et objectifs. Dans le cadre de ce plan, le Ministère évalue la possibilité d'abolir des programmes ou de constituer des programmes « génériques », lesquels pourraient regrouper quelques programmes techniques offerts dans le réseau. Les programmes offerts au Collège Ahuntsic qui sont concernés par ce plan sont ensuite présentés.

9.2 Dossiers au Comité des relations du travail

Alain Long présente quelques informations concernant le Comité des relations du travail :

- Il y avait 7 enseignants mis en disponibilité lors de la répartition initiale de la tâche 2013-2014. À ce jour, la tâche de six de ces enseignants a été comblée et les mises en disponibilité ont été annulées; le septième enseignant a pris un congé sans solde.
- Pour 2012-2013, 14 enseignants ont obtenu le statut temps complet en vertu de la clause 5-01.03d). Cinq d'entre eux ont reçu la rémunération pour combler leur plein salaire annuel, pour un coût total d'environ 0,4 ETC.
- En ce qui concerne les dépassements de CI prévus aux clauses 5-1.03a) (enseignants à temps partiel) et 8-6.01d) (enseignants à temps complet), 8 enseignants ont dépassé le maximum autorisé de façon involontaire et ont été payés ou le seront sous peu. Le dépassement maximal est de 4 de CI et le coût total pour la masse salariale est de 0,1 ETC en 2012-2013.
- Dorénavant, le Collège créditera une CI de libération pour les enseignants prenant un congé PVRTT, conformément à notre convention collective. Une CI de libération sera aussi créditée pour les libérations financées hors masse.

9.3 Comité École et société

Laurence Daigneault-Desrosiers annonce que le Comité École et société se réunira en octobre et que le thème de cette année sera la conciliation travail-famille. Les personnes intéressées à s'impliquer peuvent écrire au SPECA.

9.4 Nomination du prochain directeur général

Ce point est remis à une prochaine assemblée en raison de l'heure tardive.

9.5 Manifestation du samedi 28 septembre 2013

Philippe de Grosbois présente brièvement la hausse prévue des tarifs du bloc patrimonial d'Hydro-Québec. Cette mesure s'inscrit dans les mesures d'austérité appliquées par le gouvernement du Parti québécois. La manifestation du 28 septembre est organisée par la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, dont le SPECA est membre depuis plusieurs années.

10. AFFAIRES DIVERSES

Josée Déziel annonce qu'une place est disponible pour le Comité de toponymie. Deux enseignants doivent représenter le SPECA.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 5.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire